La Voix du Barman

#063 Gratuit
La petite main de l'Economie !
TIRÉ À 6000 EXEMPLAIRES

LES AWARDS 2021



POURQUOI DES PRODUITS GUINNESS SUR LE MARCHE PORTENT LES SIGNES -18 ANS ?

LES EXPLICATIONS DE **ANDREW ROSS** GENERAL MANAGER GUINNESS CAMEROUN

CONTREBANDE & CONTREFAÇON
LE COMBAT DES BARMEN

SABC / UCB
LA GUERRE OUVERTE DES BOUTEILLES

CAF COUPE D'AFRIQUE DES NATIONS

CAN 2022
LES POULES ET LES STADES

#Numéro 63
GRATUIT
SN1219102020

La Nuit du Barman 2021
LES VAINQUEURS RÉGIONAUX POUR L'OUEST ET LE SUD-OUEST SONT DÉJÀ CONNUS

www.lavoixdubarman.com


FONDATION FU'A TOULA KADJI DEFOSSO
K.D.F
FONDATION.
SOLIDARITÉ SOCIALE POUR UN CAMEROUN DE VALEUR ET DE QUALITÉ.
iboga
NOTRE PATRIMOINE,
C'EST VOUS !
50 000 000 FCFA
EN SOUTIEN AUX POPULATIONS DES RÉGIONS EN DIFFICULTÉ.
OFFERTS PAR LA FONDATION KADJI DEFOSSO
Kadji-Beer
UNION CAMEROUNAISE DE BRASSERIES
CREATIVITÉ - INTÉGRITÉ - COURAGE
CONSOMMATION INTERDITE AUX MOINS DE 21 ANS.
www.sa-ucb.com
CAMEROUNAISE ET FIÈRE DE L'ÊTRE !


Votre Magazine la Voix du Barman
Maintenant
Online !
SUBSCRIBE
Abonnez-vous à
notre chaine
YOUTUBE
La Voix du Barman
La Voix du Barman est un guide crée en 2008 qui sert de liaison entre les exploitants de débits de boissons du Cameroun et de la sous région Afrique Centrale. Bras séculier du Syndicat National des Débits de Boissons et Bars du Cameroun (SYNDEBARCAM) qui a pour mission d'informer et de sensibiliser le grand public, les exploitants de débits de boissons sur la règlementation en vigueur, les droits et devoirs de l'activité afin de professionnaliser ce secteur d'activité qui se trouve être la "La petite main de l'économie".
www.lavoixdubarman.com

LES AWARDS 2021

La Nuit du Barman

DOUALA
19 DEC. 2021

2ème édition NATIONALE

SALLE DES FÊTES AKWA

LES CATEGORIES

- Bar de Légende
- Snack bar de Légende
- DG de Légende
- DJ de Légende
- Portier de Légende
- Cabaret de Légende

- Bar le plus Propre
- Bar le plus Beau
- Bar le mieux Brandé
- Bar le plus High-Tech
- Meilleur Cave à vin
- Lounge le plus beau

- Snack le plus grand et beau
- Snack bar le plus hi tech
- Cabaret le plus beau et chaud
- Meilleur snack bar restaurant

- Meilleure serveuse de Bar
- Meilleure caissière de Bar
- Meilleur gérant de Bar
- Meilleur Dj de BAR

- Meilleure Serveuse Snack Bar et Lounge
- Meilleure Caissière Snack Bar et Lounge
- Meilleur Dj Snack Bar et Lounge
- Meilleur show maker "Atalaku" Snack Bar et Lounge
- Meilleur DG Snack Bar et Lounge

- Meilleur Concept Événementiel d'ambiance et de consommation plein air
- Meilleur DJ Événementiel

COMIN'SOON

www.lavoixdubarman.com



N°63 La Voix du Barman
www.lavoixdubarman.com

SOMMAIRE

Sur le terrain

P. 8. SABC/UCB. La guerre des bouteilles

P. 9. Guinness Products from neighboring Nigeria

P. 10. Vins et liqueurs : Comment les barmen se préservent du faux

P. 11. Vins et liqueurs : Démeler le vrai du faux

Rencontre avec...

P. 14. Thomas Géoristan Tchotelle : la vignette vise à combattre le commerce illicite

Spécial

P. 16. Contrebande et Contrefaçon : Guinness Cameroun et le Mincommerce font équipe pour traquer les contrevenants.

Action syndicale

P. 18. Rencontre ente SYNDEBARCAM et GUINNESS CAMEROUN le 02 Mars 2021

P. 25. Haut Nkam : Bruits de bouteilles au tour du paiement des ristournes

P. 35. Le Bureau Régional du Centre du SYNDEBARCAM, accompagne la Mairie de Yaounde 6

Sport

P. 34. La CAN 2022 se jouera dans les bars également

Innovation

P. 36. Nouvelle facturation SABC au Cameroun. De GES 10 à E-leader : ce qui va changer







Contrebande et contrefaçon: pourquoi ?

Le commerce désigne l'activité économique d'achat et de revente de biens et de services, en particulier l'achat dans le but de revendre avec un profit ou un bénéfice [1].. Le commerce a ses lois propres qui sont recueillies dans les Code de commerce et ses propres juridictions nationales ou internationales. Ayant d'autres finalités que de faire un profit, beaucoup d'activités. Ainsi se présente le Commerce tel que défini par le moteur de recherche Google. Remmené à l'activité du Barman, le commerce c'est l'action d'acheter et revendre des produits brassicoles, liqueurs et whiskys, afin d'avoir une marge bénéficiaire. La grandeur de la marge bénéficiaire est fonction des prix pratiqués par leurs différents fournisseurs.

Illustration. Prenons un exemple simple, pratiqué dans les différents points de ventes. Lorsque le Barman est en difficulté financière et qu'il peut encore faire quelque achats au dépôt afin de s'approvisionner, il prendra facilement un casier de 33 export qui coûte 7200frs à l'achat au détriment d'un casier de petite Guinness qui, lui, coûte 14329frs a l'achat. Le prix de ce dernier produit étant plus chère que le premier. C'est une question de stratégie. Une stratégie qui consiste à toujours avoir au moins un produit dans le Bar.

La réalité du terrain est qu'aucun commerçant ne peut voir une opportunité de se faire de l'argent et cracher dessus. Voilà d'où intervient le danger du vendeur et de l'acheteur dans le domaine du commerce des produits brassicoles, de la contrebande et de la contrefaçon. Nous les Barmen sommes toujours en quête de la bonne marge bénéficiaire, car à l'état actuel du Commerce de la Boisson nous sommes les plus perdants de la chaîne. Explication. Les entreprises Brassicoles fixent les prix des produits sur le marché avec la dénomination de : PRIX CONSEILLÉ. Ces prix sont généralement fixés sur la base des charges de l'entreprise de production qui représente 40%, les charges fiscales qui appartiennent à l'Etat qui représente 40% et les marges de profits de l'entreprise Brassicoles de 18% et les 2% restants représentent la partie réservée aux Barmen qui, avec ce pourcentage de misère doivent :

- **Aménager les Bar.**
- **Payer le salaire du personnel actif**
- **Supporter les charges fixes (loyer, lumière, eau, câble où abonnement canal +)**
- **Payer ces impôts et taxes indirectes et même les redevances des droits d auteurs.**
- **Faire un retour sur investissement.**

Voilà brièvement quelques problèmes rencontrés par les Barmen depuis des années. Et pour cause, les prix des produits ont toujours augmenté, mais jamais l'état, encore moins les entreprises Brassicoles ne se soucient des Barmen. Les ristournes ne sont pas valorisées, encore moins, les marges bénéficiaires du BARMAN.

Cette course vers la multiplication rapide des marges bénéficiaire nous entraîne toujours vers des dangers très grave, qui parfois coûtent la vie de nos consommateurs et même des membres de nos familles. Oui la vente des produits issues de la CONTREFAÇON est un énorme danger pour la santé des consommateurs, car nous ne savons pas la chimie utilisée pour la fabrication des produits contrefaits qui nous sont vendus à des prix bon marchés et pour lesquels nous sommes très heureux de faire des marges de bénéfices énormes en peu de temps. Pourtant cela s'apparente à des braqueurs qui arrivent dans un domicile familial, dérobent la famille de l'argent et de leurs biens précieux. Oui, chers Collègues, Chers parents, nous devons faire attention avec les produits que nous vendons à nos très chers consommateurs.

Un vieil adage dit : Le client est Roi
Oui, il est Roi pas pour la couronne, mais il est Roi car nous avons besoin de son argent au quotidien pour faire vivre notre activité, pour la faire perdurer et prospérer. Il est important d avoir un client régulier qui nous fait une recette constante, que d'avoir un client d'un jour qui n'est plus certain d'être là le lendemain, peut-être à cause de la mauvaise qualité des produits qu'il a consommé dans notre point de vente. Nous devons tous ensemble barrer la route à la CONTREFAÇON, car elle tue non seulement nos clients, mais elle tue également l'économie de notre pays.

Le profit rapide ne doit pas nous pousser à tuer, notre frère, notre fils et notre beau fils.

Le BARMAN en chef
Hervé Nana.

La Voix du Barman est un guide crée en 2008 qui sert de liaison entre les exploitants de débits de boissons du Cameroun et de la sous région Afrique Centrale. Bras séculier du Syndicat National des Débits de Boissons et Bars du Cameroun (**SYNDEBARCAM**) qui a pour mission d'informer et de sensibiliser le grand public, les exploitants de débits de boissons sur la règlementation en vigueur, les droits et devoirs de l'activité afin de professionnaliser ce secteur d'activité qui se trouve être la "**La petite main de l'économie**".

Sous sa formule papier et en ligne, ce magazine mensuel s'inscrit dans une démarche citoyenne qui va bien au-delà des frontières camerounaises pour permettre un partenariat gagnant gagnant entre les divers acteurs de la fillière brassicole. Tiré à plus de 6000 exemplaires, ce support créer des opportunités diverses et permet aux annonceurs et opérateurs économiques de toucher des cibles bien identifiées pour faire passer le bon message.

Il est distribué gratuitement sur l'étendue du territoire National, aux barmen, clients et autres...La Voix du Barman est une idée originale de l'agence NH-SHOWBIZ spécialisée dans l'événementiel et le marketing.

SABC/UCB
La guerre des bouteilles

Distributeurs Sabc et clients ne s'entendent pas au sujet de la gestion des emballages. Les premiers accusant les vendeurs de donner leurs bouteilles à leur concurrent Ucb.



Bien que ce ne fût pas un point inscrit à l'ordre du jour, la question de la gestion des bouteilles par les barmen a été soulevée au cours de la rencontre entre les clients et les distributeurs, au cours de la rencontre organisée par Merveilles distributions Sarl, à Douala. « Nous avons un problème avec les emballages, lance alors Ngo Deby de la Sabc, avant de poursuivre. « Nos clients donnent nos emballages Mutzig, 33 export et Magnan au concurrent Ucb qui embouteille son produit Kadji avec nos bouteilles. Ce qui créé une pénurie de ces bières, puisque cela contribue à diminué ces bouteilles dans nos stocks d'emballages », s'offusque t-elle.

Selon les barmen, le problème est né du fait que la société Kadji ne faut pas de distinction avec les bouteilles et utilise les bouteilles en leur possession pour embouteiller leurs produits. « Ucb vend son produit sans tenir compte de la bouteille. Lorsque nous avons des casiers Ucb vides et qu'il faut acheter la boisson, nous prenons les bouteilles Sabc pour remplacer les bouteilles manquantes », explique Mr Ngaleu. Selon les barmen plusieurs barmen, certains clients qui demandent à avoir une Kadji exigent parfois la couleur de la bouteille, qui peut être verte ou rouge.

Une situation qui n'est pas sans conséquences sur la politique commerciale de la Sabc. « Cela nous créé un pénurie de bouteilles. Il devient alors difficile de lancer des campagnes ou de faire des promotion, parce que pour prendre de telles initiatives, il faut avoir le maximum de produits, et vu que nous sommes en manque de bouteilles de certains produits, c'est vraiment compliqué pour notre activité », explique Sylvain Ngodi. Pour y mettre un terme, certains barmen appellent la Sabc à faire autant. Proposition rejetée par Sylvain Ngodi, de la Sabc, d'après qui chaque produit est une marque et a une identité et ne saurait être lis dans n'importe quel emballage.

Les barmen proposent par ailleurs d'estampiller les bouteilles, comme cela se faisait il y a de nombreuses années.

Blaise Deumo

> Sur le terrain

Guiness Products from neighboring Nigeria

For some time now, we have been seeing Guinness products from neighboring Nigeria in our Cameroonian market, more specifically in drinking establishments.



Faced with this situation which borders * SMUGGLING *, and gives a certain opening of scam by false agents and crooked agents of the control brigade of the Ministry of Commerce in various drinking spots across the country.

SYNDEBARCAM approached the general management of Guinness Cameroon sa to shed light on the problem.

Well, the attached Note coming from the Guinness Cameroon Brewery company, protects the Consumer and the Bartenders against any misunderstanding.

So it is clear and simple Guinness products on the market with the under 18 triangle are imported from Nigeria by Guinness Cameroon to meet consumer demand while ensuring the quality and standards prescribed by the state of Cameroon.

However, it is important to remind all Bartenders to check the batch numbers, production and expiry dates marked on the bottles, and if these numbers correspond to the identifiers on the attached document. It is also important to reassure our consumers that our points of sale cannot be relay points for COUNTERFEITING for the destruction of our customer base.

SYNDEBARCAM is open for any intervention by Bartenders who are perfectly within the standards prescribed by the circular.
Thank you.

The Chief Barman
and God created
Hervé Nana
698312034
#syndebarcam
#lavoixdubarman
#hervenana
#contrabandguinesscameroun
#drinks

Vins et liqueurs

Comment les barmen se préservent du faux

Les exploitants des débits de boissons redoublent de vigilance et de stratégie pour avoir des boissons de bonne qualité.



Plusieurs stratégies sont utilisées par les promoteurs des débits de boissons et lieux de vente des liqueurs et vins pour éviter de posséder des boissons contrefaites. A Loïc food par exemple, toutes les bouteilles de vin et autres alcools sont systématiquement détruites après consommation. « Les criminels s'approvisionnent en bouteilles vides auprès du personnel qui, naïvement, leur cèdent ces bouteilles vides moyennant quelques pièces. Si tous les points de vente appliquent cette mesure, nous réussirons à créer une rareté d'emballage pour la fabrication de ces produits frelatés », explique Loïc Fankam promoteur de Loïc food.

En outre, toutes les bouteilles de vins et alcools servies à Loïc food sont marquées d'un sceau discret par le service des achats, afin d'empêcher d'éventuelles intrusions de mauvais produits. Stratégie différente au snack le Mermo. Ici, des caméras de surveillance ont été installées pour surveiller le personnel souvent accusé d'introduire des produits contrefaits au sein de cette structure. Et pour se rassurer de la qualité des liqueurs vendues au Mermo, d'après le promoteur, Valentin Morabito, le Mermo travaille avec une centrale des achats en ce qui concerne l'approvisionnement en liqueurs. Idem pour Loic food qui s'approvisionne auprès des services des sociétés brassicoles, des représentants agrées, ou, pour des produits non représentés, auprès des fournisseurs sérieux.

Malgré toutes ces précautions, il n'est pas évident de distinguer le vrai du faux. « Mais, certains indices peuvent éveiller nos soupçons tels que la couleur du produit, l'absence du macaron, l'absence de vignette », explique Valentin Morabito. Des indices auxquels il faut ajouter, d'après Loïc Fankam, la vérification de la présence des coordonnés des fabricants sur l'emballage, l'herméticité de la bouteille, l'authenticité des codes barres à l'aide d'une application mobile et des numéros de référence marqués sur le bouchon avec celui inscrit sur l'étiquette permettent également de discerner le vrai du faux.

Pour leur permettre de commercialiser des vins et liqueurs de bonne qualité, les vendeurs proposent aux fabricants, entre autres, de faire une distribution directe, sans intermédiaire ou avec des représentants agréés. L'initiative de La Clé des châteaux est citée en exemple par beaucoup, bien que le projet n'ai pas fait long feu.

Blaise Djouokep

Vins et liqueurs

Démêler le vrai du faux

Plus d'une dizaine de vendeurs et de fabricants de faux vins et whiskies ont été interpellés entre les mois de février et mars 2021. Une situation qui témoigne de l'étendue des réseaux de fabrication de ces liqueurs contrefaits, qui, en plus des fabricants, mettent également à mal le réseau de fabrication des vignettes qui sont apposés sur ces vins contrefaits. Afin de démêler le vrai du faux, votre journal vous propose cette enquête.

Vins, whiskys contrefaits
Les vendeurs paient le lourd tribu
Malgré les mesures prises par le gouvernement à travers la pose des vignettes, la contrefaçon et la contrebande prospèrent toujours.
9 février 2021, il est 2h. Au cours d'un contrôle de routine effectué au lieu-dit Camp Sic Nlongkak à Yaoundé, des éléments de la police interpellent un individu en possession de deux cartons de whisky qui, après inspection s'avèrent faux. Sur insistance de la police, l'homme conduit la police au quartier Elig-Edzoa, dans ce qui tient lieu d'usine de fabrication de ce produit de mauvaise qualité. Sur place, le tenancier de cette usine de fortune et sa compagne sont interpellés et les produits contrefaits saisis, dont un important stock de vins et de champagne frelatés prêts à être mis sur le marché.

Ont également été saisis, un fût d'éthanol, des vignettes Cemac de plusieurs produits (St James, Wilson, Moët, Black Label et autres), des bouchons et capsules de colorants, et même du cannabis. Cette opération n'a pas été la seule. Selon des informations puisées sur la page Facebook de la gendarmerie nationale, le 26 mars 2021, aux environs de 18 heures, les éléments de la Brigade de la gendarmerie de Nlongkak ont mené, sur renseignements, une opération coup de poing au lieu-dit quartier Ntaba.

Cette opération a conduit à la découverte d'une usine clandestine de fabrication de produits cosmétiques, et des liqueurs. Le bilan de ladite opération fait état d'un individu interpellé et de nombreux produits saisis; parmi lesquels un fût de 200 litres de Glycérine, deux cartons de whisky frelaté, un stock d'emballages et de bouchons des liqueurs, des diluants, des colorants... Dans les villes de Douala et de Yaoundé, la descente des éléments du ministère du commerce et de la Délégation régionale du Commerce du Littoral dans les snacks et autres lieux de vente des whiskies et liqueurs ont permis de saisir de nombreuses bouteilles de ces boissons contrefaites.

Vignettes
Une situation qui aurait pu être évitée depuis 2012. Depuis 2012 en effet, le régime de la vignette est appliqué sur l'alcool et le tabac. Le régime de la vignette sur certains produits manufacturés a été institué par la loi 2008/012 du 29 décembre 2008 portant loi de finances de la république du Cameroun pour l'exercice 2009, afin de lutter contre la fraude, la contrebande et la contrefaçon sur certains produits locaux ou impôts. Ainsi, les produits alcooliques tels que les champagnes, vins, whiskies et spiritueux commercialisés sur le territoire national arborent une estampille fournie par le ministère des Finances. « Cette vignette sécurisée est censée jouer plusieurs rôles, notamment lutter contre la fraude et la contrebande, protéger la santé des consommateurs, améliorer la compétitivité des entreprises locales, sécuriser et optimiser les recettes fiscales et douanières », explique une source au ministère des Finances.
Cette loi stipule également que les différentes fonctions de la vignette devraient être activées progressivement à travers le comité chargé du suivi et de la mise en œuvre du régime de la vignette qui assure les relations avec l'entreprise et le prestataire. Pourtant, depuis l'instauration de cette vignette, rien n'a changé. Les whiskies, vins et liqueurs contrefaits et frelatés disposant des vignettes sont toujours vendus. « Les consommateurs sont toujours victimes de l'achat des vins, liqueurs et alcools contrefaits et sur lesquels des vignettes sont pourtant bien visibles. Cela peut s'expliquer par le fait que lors du lancement de cette campagne, le gouvernement a fait savoir que toutes les bouteilles de vins, whiskies et liqueurs portant des vignettes sont de bonne qualité, ce d'autant plus que la distribution des vignettes obéit à un cahier de charge qui respecte les normes et qualités prescrits par l'Agence des normes et de la qualité (Anor) », déplore le président national du Syndical national des débits de boissons et bars du Cameroun (Syndebarcam), Hervé Nana.

Réseaux
Selon un agent de la brigade de contrôle et de répression de la fraude à la délégation régionale du Commerce pour le Littoral, plusieurs stratégies ont été développées par les fraudeurs pour faire prospérer leurs activités. A en croire ce dernier qui a requis l'anonymat, les fraudeurs qui ont changé de stratégie ne se limitent plus seulement aux vins, whiskies et liqueurs. « Ayant constaté que les regards sont tournés vers ces boissons alcooliques, ces fraudeurs se sont tournés vers les boissons gazeuses. De plus en plus, les jus sont contrefaits. Surtout les jus en bouteilles plastiques », explique t-il tout en souhaitant le démantèlement de tous les réseaux de fabrication de ces vins contrefaits ainsi que de ceux issus de la contrebande qui ont un réel impact sur l'économie camerounaise.

Dans un rapport du ministère des Finances, le Cameroun estime avoir perdu à cause de la contrebande et de la contrefaçon, plus de 100 milliards Fcfa en 2017. En 2019, une étude publiée par la mission Halte au commerce illicite (Halcomi) de la Douane camerounaise estime à 250 milliards Fcfa, les pertes subies par le Cameroun par an du fait de ces deux fléaux. En 2021, la mission Halcomi a annoncé avoir saisi des marchandises contrefaites (parmi lesquelles des vins, liqueurs, whiskys et bières) d'une valeur totale de 10 milliards Fcfa.

Blaise Djouokep

GUINNESS.
CAMEROUN S.A.

Douala, le 08 juillet 2021

A

L'Attention de Monsieur le Président du Syndicat National des Débits de Boissons et Bars du Cameroun (SYNDEBARCAM)

Douala

Objet: *Importation d'une quantité limitée de Guinness PM du Nigeria pour faire face à une éventuelle rupture de stock.*

Monsieur le Président,

Nous venons de mettre sur le marché local, une quantité limitée de l'un de nos produits phares, la Guinness PM, importée de Guinness Nigeria PLC. Il s'agit d'une décision tactique pour nous permettre de continuer à satisfaire nos nombreux clients fidèles pendant les huit semaines de maintenance programmée sur nos lignes de production. Il s'agit également d'une décision visant à éviter que la demande non satisfaite ne soit exploitée par ceux qui, depuis quelque temps, inondent nos marchés de produits de qualité et d'origine douteuses.

Comme Guinness Cameroun S.A., Guinness Nigeria PLC est une filiale du groupe Diageo et est tenue de se conformer pleinement à toutes les exigences légales en matière de qualité. Le produit importé a été soumis à des contrôles de qualité par les autorités nigérianes et a obtenu localement au Cameroun le certificat de conformité de la Société Générale de Surveillance (SGS) et le certificat de conformité de l'Agence des Normes et de la Qualité (ANOR), conformément à la réglementation en vigueur.

En outre, nous avons pris des mesures pour fournir aux autorités compétentes, telles que le ministère du commerce, toutes les informations essentielles sur les produits. Cela permettra aux équipes de contrôle du marché de faire la distinction entre ce que nous avons importé légalement et les produits de qualité douteuse qui ont pu être introduits illégalement sur le marché par des personnes non autorisées. Un premier lot est déjà au Cameroun, à savoir 10.000 Hls (128.205 caisses) de Foreign Extra Stout (FES) en bouteilles de 325 ml avec les étiquettes de Guinness Nigeria PLC et les références indiquées dans le tableau ci-dessous :

Numéros de lots	Dates de production	Dates de péremption
L1053L7001	BB220221	BB220222
L1054L7001	BB230221	BB230222
L1055L7001	BB240221	BB240222

GUINNESS.
CAMEROUN S.A.

L1056L7001	BB250221	BB250222
L1063L7001	BB040321	BB040322
L1064L7001	BB050321	BB050322
L1065L7001	BB060321	BB060322
L1066L7001	BB070321	BB070322
L1067L7001	BB080321	BB080322

Pour la deuxième vague, nous prévoyons d'importer 13.000 Hls de Foreign Extra Stout (FES) en bouteilles de 330 ml avec la mention **"produit par Guinness Nigeria PLC pour Guinness Cameroun SA"** sur les étiquettes et les références indiquées dans le tableau ci-dessous :

Numéros de lots	Dates de production	Dates de péremption
L1086L7001	BB270321	BB270322
L1087L7001	BB280321	BB280322
L1088L7001	BB290321	BB290322
L1089L7001	BB300321	BB300322

Notre objectif principal reste ce qu'il a toujours été, à savoir fournir à nos consommateurs des produits répondant aux normes de qualité les plus élevées. Ainsi, la santé de nos consommateurs étant toujours au premier plan de nos préoccupations, nous vous assurons de la bonne qualité de cette quantité limitée de Guinness PM qui sera disponible dans les différents points de vente au Prix Public Recommandé (**650 FCFA**).

Nous demandons vivement aux opérateurs des débits de boissons, membres de votre syndicat, de s'en tenir à leurs grossistes et canaux de distribution compétents, et d'éviter les canaux de distribution alternatifs qui sont souvent à l'origine de marques de contrefaçon et/ou de contrebande.

Sachant que nous pouvons compter sur votre constante et franche collaboration, nous vous prions d'accepter, **Monsieur le Président**, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Andrew ROSS
Directeur Général

10
GUINNESS CAMEROUN S.A.
B.P. 1213 DOUALA

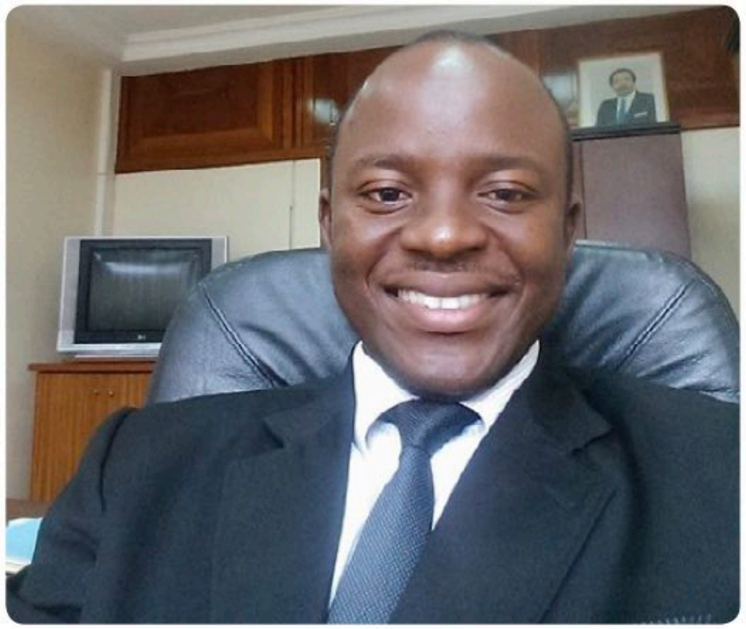
GUINNESS CAMEROUN SA
Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 32.267.440.000 FCFA, dont le siège est à Douala, zone industrielle de Bassa – Ndog hem II, B.P. 1213 Téléphone 233 40 1319 / 233 40 15 50 / 233 40 34 92 / 233 40 39 37 Fax : 233 40 71 82/233 40 39 37 N° RC/DLN/2018/B/2231 N° Statistique 2112130025 N° Contribuable M016700000284M

> Rencontre avec...

Thomas Géoristan Tchotelle

La vignette vise à combattre le commerce illicite

L'ingénieur statisticien, économiste et coordonnateur de la cellule technique explique les raisons qui ont conduit à l'instauration de la vignette.



Quelle est l'importance de la vignette sécurisée ?

La vignette sécurisée permet de lutter contre la fraude, la contrefaçon, la contrebande, de protéger la santé des consommateurs, d'améliorer la compétitivité des entreprises locales, de sécuriser et optimiser les recettes fiscales et douanières.

Quels sont les produits soumis à la vignette sécurisée ?

La vignette sécurisée s'applique aux produits tels que les tabacs, cigarettes, cigares, les boissons alcooliques, champagnes, vins, whiskys, gin, bière, les jus de fruits ou de légume (boissons non alcooliques), les médicaments (produits pharmaceutiques à usage humain ou vétérinaire), les compléments alimentaires (sous forme de préparation alimentaire ou sous forme de boissons alcooliques ou non). La mise en œuvre de la vignette sur les produits manufacturés se fait progressivement. Actuellement (en 2018), les produits concernés sont les alcools et les tabacs.

Il est à noter que les producteurs ou fabricants locaux et importateurs sont principalement ceux assujettis à cette vignette.

Quels sont les modes de contrôle de la vignette par l'administration ?

Pour les produits importés, le contrôle de la vignette est effectué par la Direction générale des Douanes au moment du dédouanement des marchandises et avant leur mise à la consommation. Pour les produits fabriqués localement, le contrôle de la vignette est effectué par la Direction générale des impôts avant leur mise à la consommation. Pour les produits mis à la consommation, le contrôle des vignettes est effectué par les services du ministère du Commerce. Toutefois, dans le cadre de la police du rayon des douanes, l'administration des Douanes procède au contrôle de la circulation et de la détention régulière des marchandises à l'intérieur du territoire douanier.

Qui est chargé de l'estampillassions des produits ?

La vignette est apposée par : Le fabricant local pour les produits fabriqués localement ; les agents de l'importateur ou une société spécialisée dans les magasins sous douane, pour les produits importés ; le fabricant ou le fournisseur à l'étranger, pour les produits importés à la demande de l'importateur.

Il est bon de savoir que l'apposition des vignettes sur les produits dans les magasins sous douane relève de la compétence des importateurs ou d'une société agréée. Ils peuvent librement confier cette tâche à une société spécialisée. Toutefois, ils sont responsables du processus d'apposition des vignettes sur leurs produits et des irrégularités qui pourraient en découler.

Pourquoi avoir choisi trois couleurs pour les vignettes ?

Les vignettes de couleur Rouge sont destinées pour la production locale et à la production de la zone Cemac ; les vignettes de couleur vert-gris sont destinées aux cigarettes importées ; et les vignettes de couleur bleu-gris sont pour les alcools importés.

Pourquoi ces entreprises doivent-elles adhérer au régime de vignette ?

Adhérer au régime de vignette permet de contribuer à l'assainissement du tissu économique par la traçabilité des produits commercialisés dans notre pays ; cela permet de contribuer à la lutte contre la contrebande et le commerce illicite ; et d'éliminer du marché les produits issus de la contrebande et de la contrefaçon.

Propos recueillis par Blaise Deumo avec La voix du Barman



Contrebande et Contrefaçon.

Guinness Cameroun et le Mincomerce font équipe pour traquer les contrevenants.

C'était au cours d'une réunion tenue ce 22 juin 2021 dans la Salle des conférences de son département ministériel entre Luc Magloire MBARGA ATANGANA, Ministre du Commerce et les responsables de cette société brassicole.







Il était question au cours de cette rencontre de revisiter la collaboration qui existe entre les deux parties. Le Directeur Général de Guinness Cameroun à salué les efforts entrepris par le Ministère du Commerce dans la lutte contre la contrebande et la contrefaçon de ses produits à travers le territoire national.

Par ailleurs, le Directeur Général de Guinness Cameroun a profité de cette rencontre pour dénoncer des velléités d'augmentation illicite de ses produits, principalement les bières, observées auprès de certains commerçants véreux de la région du centre. Il sollicite de ce fait l'appui du Mincommerce afin de stabiliser la situation sur le terrain. Il est à noter qu'une situation similaire à été enregistrée dans la région de l'Est. Elle a été vite stabilisée grâce à l'appui des équipes de Contrôles présentes sur le terrain.

Les responsables de Guinness Cameroun ont également profité de l'occasion pour remercier et féliciter le Chef de la Brigade Nationale des Contrôles et de la Répression des Fraudes, Barbara ELEMVA-AMANA, et ses collaborateurs pour leurs actions constantes dans la lutte contre la contrefaçon.

Luc Magloire MBARGA ATANGANA à promis le soutien constant et sans faille du Mincommerce et de ses équipes à cette entreprise plus encore en cette période marquée par la pandémie de COVID-19.

Source:
page Facebook MINCOMERCE
#ensemble_barrons_lavoie_au_covid19_dansles_bars
#syndebarcam
#lavoixdubarman
#lebarmanenchef
#hervenana
#lanuitdubarman



LA VOIX DU BARMAN | La petite main de l'Economie !

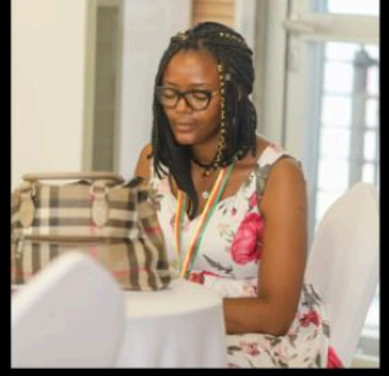


SYNDEBARCAM et GUINNESS CAMEROUN le 02 Mars 2021

Rencontre Syndebarcam et Guinness Cameroun le 02 mars 2021 Galerie photo

































LA VOIX DU BARMAN | La petite main de l'Economie !

REUNION GUINNESS – SYNDEBARCAM

LES THEMES ABORDÉS

Thème 1 -
La facturation Manuscrite par les distributeurs GUINNESS. Elle représente un danger pour le suivi de nos différents achat car elle n est plus traçable lors du payement des Ristournes.



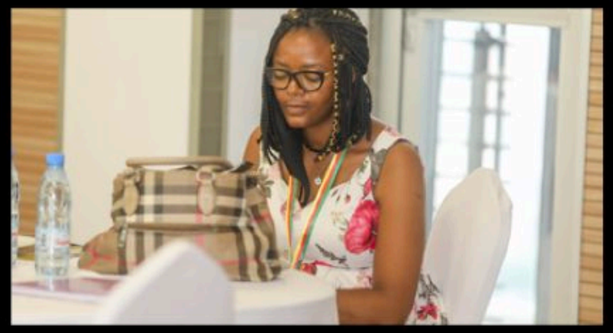
Exposé par Monsieur Herve NANA.
Président National SYNDEBARCAM



Exposé par M NGONGO POUAH
Président Régional Centre du SYNDEBARCAM.

Thème 4 -
-Absence de Guinness Cameroun sur le terrain en matière d activation des points de ventes.

Thème 2 -
Problème du payement des ristournes chez les distributeurs sans présentation des listings achats.



Exposé parMadame NGO OUM.
Présidente Régional du SYNDEBARCAM /SUD



Exposé parM kameni valeri .
Membre SYNDEBARCAM / OUEST

Thème 5 -
L'absence des gadgets publicitaires dans les Bars de GUINNESS CAMEROUN

Thème 3 -
-La valorisation des ristournes par casier de bière de 24bouteilles petites guinness de 300frs a 600frs.



Exposé parpar M BOGMIS BAGALE
Conseiller Technique N1 au Bureau National du SYNDEBARCAM.



Exposé par M.NGANOU HAROLD
Vice Président Régional Littoral SYNDEBARCAM

Thème 6 -
La facturation du casier des produits Guinness a double Vitesse sur le terrain

REUNION GUINNESS – SYNDEBARCAM

Thème 7
La non prise en compte des reçus CGA dans les toutes facturations chez les Distributeurs Guinness



Exposé par par M TIGNYEM MADIBA
Président Départementale de la SANAGA MARITIME
SYNDEBARCAM

Thème 8
La difficulté pour guinness Cameroun de soutenir les bars par le relais des distributeurs avec les facilitations des crédits boissons pour le week end



Exposé par M TCHIALEU KAMBI
Trésorier Régional Centre SYNDEBARCAM

Thème 9
-Proposition d un projet de modification du décret 90/1483 du 09 NOVEMBRE 1990 Fixant les conditions et les modalités d exploitations des débits de boissons

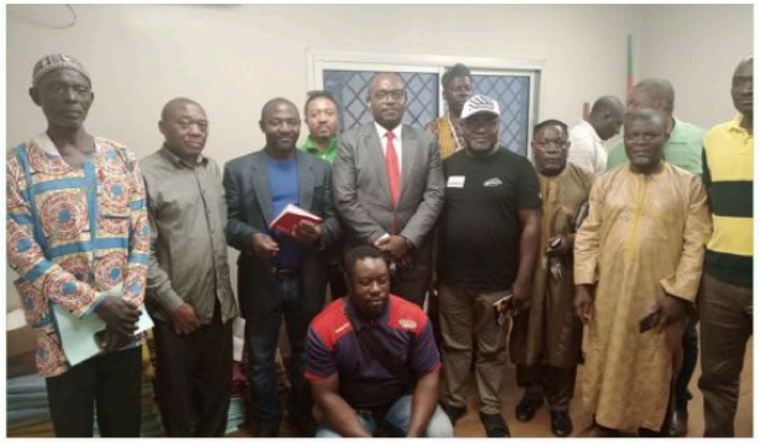


Exposé par Barman en chef HERVE NANA
Président National du SYNDEBARCAM

Haut Nkam

Bruits de bouteilles au tour du paiement des ristournes

Les barmen de ce département dans la région de l'Ouest se sont vu contraint de manifester afin d'entrer en possession de leur dû.





Jeudi dernier les Barmen du département du haut- Nkam se sont donné un rendez-vous ferme pour un mouvement d'humeur devant le distributeur grossiste agréé SEM des produits SABC. Ils manifestaient contre la décision du distributeur SEM de prolonger pour une énième fois, le Payement des Ristournes de la SABC. Depuis bientôt 3 ans, les plaintes contre ce distributeur ne cessent de s'accumuler.

Les barmen dénoncent entre autres, le non respect du calendrier des payements des Ristournes ; le payement des Ristournes sans la présentation des listings ; la non prise en considération des clients Barmen ; l'imposition des produits SABC pendant des livraisons ; la non prise en compte des courriers des réclamations des Ristournes supplémentaires. Les barmen mécontents avaient à leur tête le président national du Syndebarcam, Hervé Nana, qu'accompagnait le secrétaire général du Syndebarcam, M. Yamsi, qui a fait le déplacement de Bafang afin d'apporter des solutions à ces problèmes.

Au cours de la séance de travail qui a duré une trentaine de minutes, les problèmes des barmen ont été exposés. Le Syndebarcam a par ailleurs sollicité un aménagement des conditions et des solutions très promptes pour une véritable liaison de partenariat avec les Barmen. Les barmen seront alors informés de ce que la nouvelle application de gestion de la facture du GROUPE SABC est quitté de GES 10 pour LEADER.

Cependant, les barmen s'interroge sur la prise en compte par cette nouvelle application, des les paramètres sollicités par les Barmen depuis des années. Notamment le calcul direct de Ristournes par achat par jour ; le calcul cumulé des Ristournes sur achat le jour le jour. Des préoccupations dont les réponses peuvent leur permettre de se passer du problème des listings d'achat lors des paiements des Ristournes ; dans la mesure où avec le Cumul journalier des Ristournes, il leur est désormais possible de savoir le taux de leurs Ristournes à date sur une période précise. Cela viendra également corriger le problème de connexion entre les distributeurs et les SABC. Les barmen déplorent cependant le fait qu'ils continuent de subir la sagesse incommensurable des partenaires BRASSICOLES devant la grande intelligentsia du Ministère du Commerce et des Finances. La Petite main de l'économie que sont les Barmen continuent à garder espoir qu'un jour leurs Problèmes seront pris en compte et leurs propositions de solution mises en application par les décideurs.

SYNDEBARCAM

SYNDICAT NATIONAL DES DEBITS DE BOISSONS ET BARS DU CAMEROUN

Tel: 698 312 034 / 677 828 349. Email: syndebarcam@gmail.com. B.P: 1933

Whatsapp: 696 649 967. Facebook: LaVoixDuBarman. Site: www.lavoixdubarman.com

Douala, le 13 Juillet 2021

HERVÉ NANA

Président National du Syndicat National des débits de Boisson et Bars du Cameroun (SYNDEBARCAM)

À

Monsieur le Ministre des Arts et de la Culture

MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE
COURRIER ARRIVEE
LE 28 JUL 2021
BINAC
Enregistré SN°

REF : SYN/13/07/21-SG

Objet : Opposition au payement des droits d'auteurs des Bars par les Distributeurs Grossistes

Monsieur le Ministre,

Il me revient de source digne de foi et selon l'interview radiophonique de Monsieur le PCA de la SONACAM sur les ondes de Radio BALAFON le jeudi 8 juillet 2021, dans laquelle il a confirmé qu'une négociation a été engagée entre les sociétés de gestion des droits d'auteurs du Cameroun et les distributeurs de boisson afin de permettre aux distributeurs de retenir à la source les droits d'auteurs des débits de Boisson et Bars selon leur fichier. Les fonds ainsi collectés devront être reversé directement aux organismes de gestion des droits d'auteurs. Toute chose dont la décision est déjà presque actée.

Monsieur le Ministre,

Le SYNDEBARCAM ne s'oppose pas à la formule qui est appliquée ici, car elle fait partie de notre proposition dans le courrier adressé à vous au mois d'OCTOBRE 2020, parlant de la retenue à la source comme mode de payement des droits d'auteurs pour le compte des bars et débits de Boisson. Notre opposition est sur le responsable de la retenue à la source qui est le distributeur grossiste.

Ainsi, sans toutefois vouloir peindre ici un tableau noir et obscure des distributeurs grossistes de toutes ces entreprises brassicoles, il est important de rappeler que nous les Barmen sommes victimes des malversations de payement de nos Ristournes par ces distributeurs, dont certains d'entre eux disparaissent avec nos ristournes en cours d'année sans qu'aucune entreprise brassicole ne nous donne une solution pour notre argent disparu.

Une liste d'au moins 10 distributeurs qui ont fermé les portes avec dans leur compte les ristournes des pauvres barmen que nous sommes. Les distributeurs Guinness Cameroun et Brasseries du Cameroun sont de plus en plus malhonnêtes envers nous les Barmen. C'est pourquoi nous refusons que le payement des droits d'auteurs des artistes transite par ceux-ci

SYNDEBARCAM

SYNDICAT NATIONAL DES DEBITS DE BOISSONS ET BARS DU CAMEROUN

Tel: 698 312 034 / 677 828 349. Email: syndebarcam@gmail.com. B.P: 1933

Whatsapp: 696 649 967. Facebook: LaVoixDuBarman. Site: www.lavoixdubarman.com

et qu'après nous soyons encore interpellés pour un payement. La solution est pourtant simple nous devons éviter de faire passer l'argent des artistes par les distributeurs.

Sans toutefois bloquer le processus de payement des droits d'auteurs pour les débits de Boisson et Bars, le SYNDEBARCAM opte pour 2 solutions.

1 - la retenue de 15frs par casier à la sortie d'usine par entreprise brassicole selon le pourcentage du marché.

2 - La retenue à la source sur la base de la catégorisation des débits de boisson et bars sur les ristournes mais payer directement par les entreprises brassicoles sans transitaire (distributeur).

Monsieur le Ministre, le SYNDEBARCAM ne sera pas responsable de tout débordement où soulèvement qui suivra lors de l'annonce du mauvais processus entrepris par les artistes et distributeurs. Tout en marquant notre disponibilité à vous donner plus d'amples informations sur les raisons de notre opposition.

Veuillez recevoir Monsieur le Ministre, nos sincères remerciements pour votre attention aux problèmes des Barmen du Cameroun.

Copie :

-PM/CG

-Minetat/SG-PRC

-MINTSS

-DGSN

-SED

SYNDICAT NATIONAL DES DEBITS DE BOISSONS ET BARS DU CAMEROUN
Syndebarcam@gmail.com
Tél: 698 31 20 34 / 677 82 83 49

Herve NANA

Le Barman en chef

LES AWARDS 2021

La Nuit du Barman

DOUALA
19 DEC. 2021
2ème édition NATIONALE
SALLE DES FÊTES AKWA

Vainqueurs des compétitions régionales

























...pour l'Ouest et le Sud-Ouest

























LES AWARDS 2021

La Nuit du Barman

DOUALA
19 DEC.
2021
2è édition
NATIONALE
SALLE DES FÊTES AKWA

Vainqueurs des compétitions régionales



...pour l'Ouest et le Sud-Ouest

















































REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE

SECRETARIAT GENERAL

DIVISION DES AFFAIRES JURIDIQUES

CELLULE DES ETUDES ET DE LA REGLEMENTATION

N° 00001079 L/MINAC/SG/DAJ/SAPR

Réf : V/L du 28 juillet 2021

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF ARTS AND CULTURE

SECRETARIAT GENERAL

Yaoundé, le 17 AOUT 2021

Tel : 698 312 034

Le Ministre.

A Monsieur le Président National du Syndicat National des Débits de Boissons et Bars du Cameroun (SYNDEBARCAM).
-YAOUNDE-

Objet : Opposition au payement des droits d'auteurs des bars par les distributeurs grossistes.

Monsieur le Président,

Faisant suite à votre correspondance dont l'objet et la référence sont repris en marge ci-dessus,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir prendre attache avec la Commission de Contrôle des Organes de Gestion Collectives (**CCOGC**).

Vous voudrez bien croire **Monsieur le Président**, à l'expression de ma parfaite considération. /-

Pour Le Ministre des Arts et de la Culture
P.O. le Secrétaire Général

Mkene Blaise Jacque

SYNDEBARCAM

SYNDICAT NATIONAL DES DEBITS DE BOISSONS ET BARS DU CAMERO
Tel: 698 312 034 / 677 828 349. Email: syndebarcam@gmail.com. B.P: 1933
Whatsapp: 696 649 967. Facebook: LaVoixDuBarman. Site: www.lavoixdubarman.com

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL
MINISTRY OF DECENTRALISATION AND LOCAL DEVELOPMENT
COURRIER ARRIVÉE
IN COMING MAIL
Le The 11 JUIN 2021
S/N° 004574
A/N°

Douala, le 4 Juin 2021

A Monsieur le Ministre de la Décentralisation

Objet : Demande d'Information sur la Taxe sur les spectacles(TSS)

Monsieur le Ministre,

En ma qualité de Barman et Président National du Syndicat National des Débits de Boisson et Bars du Cameroun en abrégé **SYNDEBARCAM,** suite aux multiples plaintes des barmen du pays faisant état de nombreux abus des agents en charge du contrôle et du recouvrement des taxes communales directes par les mairies.

Il me revient l'honneur et la responsabilité de venir auprès de votre autorité ministérielle sollicitée votre interprétation sur le décret **2002/2175/PM du 20 Décembre 2002 fixant les taux maxima et les modalités de recouvrement des taxes communales indirectes.**

En effet, le décret du Premier Ministre, Chef du gouvernement cité dans son chapitre VIII, portant sur la taxe sur le divertissement en son article 18 ; définit les établissements assujettis à la taxe sur les divertissements. Le décret stipule, je cite « **Au sens du présent décret, un divertissement habituel est une activité exercée dans les établissements suivants : Salle de cinéma, Salle de théâtre, Salle de concert, Salle de vidéo club, Discothèque, Dancing, Bar Dancing, Cabaret, Boite de nuit, Café, Salle de jeux et autres établissements similaires** »

Au vu du présent décret, le Syndicat National des Débits de Boissons et Bars du Cameroun (SYNDEBARCAM), nous ne trouvons par le rapport existant entre les établissements mentionnés ci-dessus et les ventes à emporter, les ventes à consommer sur place communément appelé « Bar » qui sont également régis par le décret **90/1483/ du 09 Novembre 1990** fixant les conditions et modalités d'exploitation des débits de boisson signé par le Président de la République.

Le SYNDEBARCAM sollicite une rencontre avec vous, pour présenter les images des établissements du pays qui sont taxés par des mairies. Tout ceci sans aucun respect des textes encore moins de faire une sensibilisation auprès des usagers pour leur faire savoir la raison de la taxe.

Le SYNDEBARCAM se met à votre disposition pour faire une campagne de sensibilisation auprès des usagers barmen, pour un paiement de la taxe commune normale quand nous sommes assujettis.

Notre souci majeur reste le respect des établissements assujettis à la TSS tel que prévoit le décret.

> Sport



La CAN 2022 se jouera dans les bars également

Tirage au sort : de beaux duels dès le premier tour
A l'issue du tirage au sort de la Coupe d'Afrique des Nations (Can) 2021 qui s'est tenue au Cameroun, à Yaoundé le mardi, 17 Septembre - Octobre 2021, les différentes équipes sont désormais fixées sur ce qui les attend dans les différents stades choisis par la Confédération africaine de football (Caf). Au cours de cette compétition qui se tiendra en Janvier et février 2022 dans six stades au Cameroun, le tirage au sort a réservé des fortunes diverses à chacune des équipes. Votre journal La Voix du Barman, vous propose de revivre dans les lignes ci-après, les résultats de ce tirage au sort et les différents stages devant accueillir les matchs.
Blaise Deumo

Les Stades de la CAN 2021
Groupe A : Olembe Stadium (60 000 places, Yaoundé)
Groupe B : Kouekong Stadium (20 000 places, Bafoussam)
Groupe C : Ahmadou-Ahidjo Stadium (42 500 places, Yaoundé)
Groupe D : Roumdé Adjia Stadium (30 000 places, Garoua)
Groupe E : Japoma Stadium (50 000 places, Douala)
Groupe F : Limbe Stadium (20 000 places, Limbé)

> Syndebarcam/Centre

Le Bureau Régional du Centre du SYNDEBARCAM, accompagne la Mairie de Yaounde 6



En effet, le Championnat de vacance baptisé « Wembley 2021, organisé par le célèbre promoteur Monsieur Tabi Louis Nicolas au stade Kantal sis au camp sic Mendong, a vue son apogée dans la journée du mardi 31 Août 2021, par une grande FINALE courue par les habitants des quartiers environnants car la grande bataille finale, opposait les deux meilleurs clubs du tournoi. L'objectif d'une finale est de déterminer le Meilleur des meilleurs.

La finale opposait NAS VÉTÉRANS, contre MS SONE FC. Le match joué de manière intense, avait tellement d'enjeux que les 2 équipes se sont séparés au terme des 90mn par un score de parité de 1 but contre 1.
Comme nous étions dans une finale de tournoi il a fallu trouver automatiquement un vainqueur, et c'est pendant la fatidique période de tire aux buts que l'arbitre du match a réussi à départager les 2 équipes. La victoire de MS SONE FC par tire aux buts a permis au terrible gardien de MS SONE AYISSI, de décrocher le titre de l'Homme du Match, et celui de Meilleur joueur du Championnat Wembley 2021. Le titre du Meilleur Buteur sera attribué à SEMEN du club RACO FC,

La réussite de ce Championnat Wembley édition 2021 est une action puissante de Monsieur le Maire de YAOUNDE 6 ...YOKI ONANA. Celui-ci a usé de son riche carnet d'adresse pour avoir le soutien du Groupe SABC à travers leur marque, la Boisson 33 export supporter numéro 1 du Football et sans oublier la présence remarquable du Directeur Technique Monsieur ENOH NGATCHOU, ainsi que la participation active du SYNDEBARCAM/Centre par son Président Régional et 1er Vice-Président National Monsieur NGONGO Paul.

Nous pouvons simplement dire que le rendez-vous est pris pour l'édition 2022, pour une cérémonie encore plus riche en couleur et en images.

Vive le Partenariat
SYNDEBARCAM & MAIRIE DE YAOUNDE 6,
VIVE LE CAMEROUN

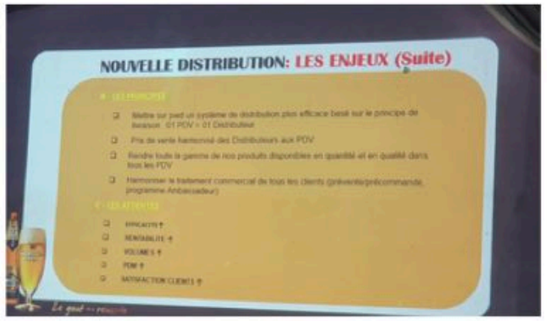
> Innovation

Nouvelle facturation SABC au Cameroun

De GES 10 à E-leader : ce qui va changer

En plus du nouveau logiciel E-leader qui permet de travailler même en l'absence de connexion internet, les barmen peuvent se faire livrer à leur guise.





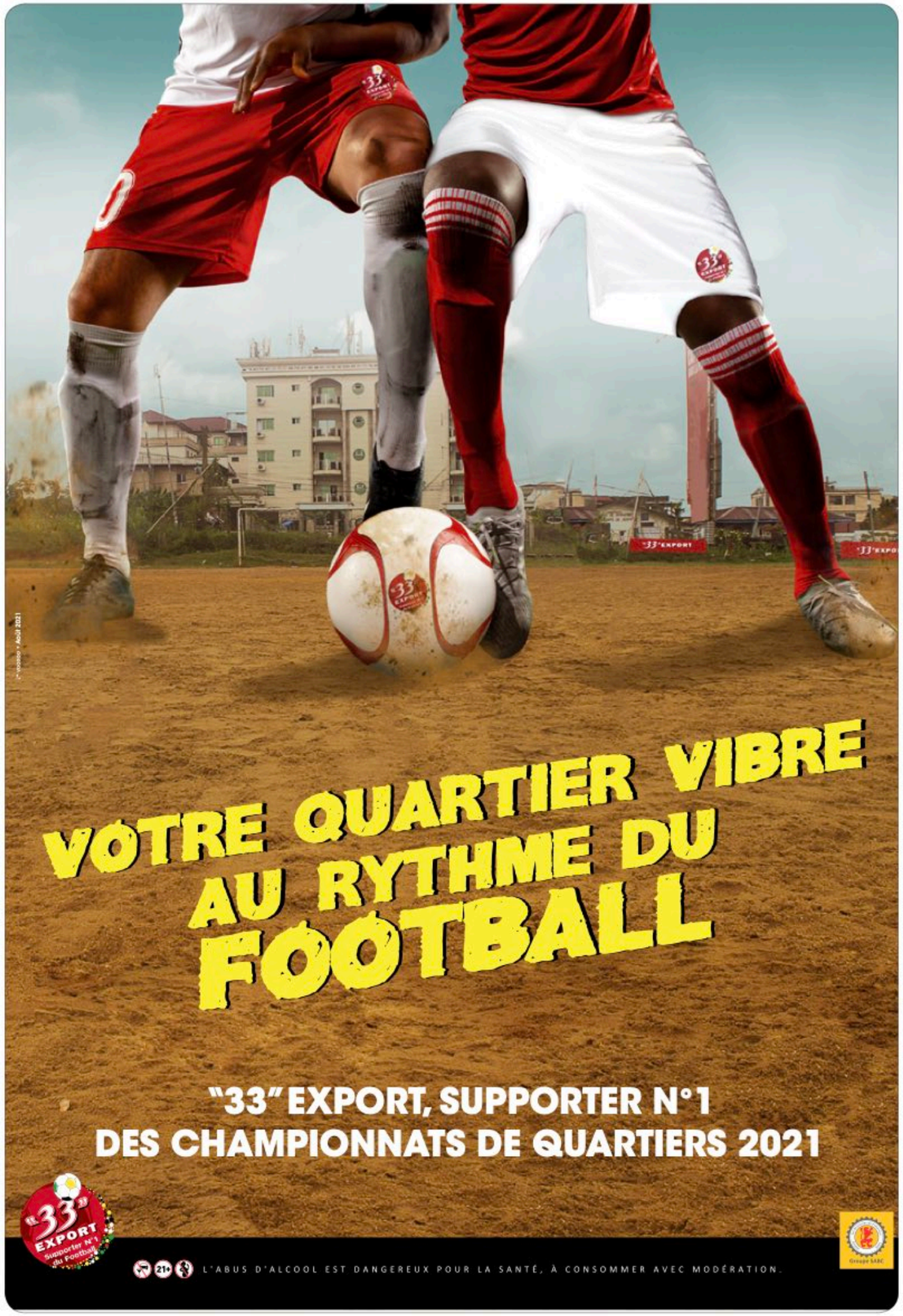


Un nouveau système de distribution a été mis sur pied par la Société anonyme des brasseries du Cameroun (Sabc). Le système mis sur pied consiste pour chaque barmen d'avoir son calendrier de livraison. Ainsi, chaque client a deux jours de livraison par semaine. Exemple : Le lundi et jeudi, mardi et vendredi, mercredi et samedi. Néanmoins, selon la Sabc, le client qui a besoin de se faire livrer un jour autre que le sien se fera livré conformément à sa commande.

Une nouvelle distribution expliquée par la Sabc. « Avec l'ancien logiciel GES10, il y avait beaucoup de problèmes de connexion. Chaque fois que nous demandions quelque chose aux distributeurs, ils nous disaient qu'il n'y a pas de connexion. Ce qui impactait sur le travail, et même sur le calcul des ristournes », explique Ngo Deby. « Avec le nouveau logiciel E-leader, on a la possibilité de travailler même lorsqu'il n'y a pas de connexion. Lorsque la facturation embarquée sera appliquée, les livreurs pourront saisir les commandes et sortir les factures, même s'il n'y a pas de connexion, et feront le récapitulatif des commandes une fois rentrés dans leurs magasins. C'est une avancée considérable. Si on peut travailler sans connexion, je pense qu'il est mieux que nous adoptons ce mode de facturation c'est l'une des améliorations significatives qui nous a emmené à passer de GES10 à E-leader », explique t-elle.

Plusieurs autres changements se greffent à cette nouvelle facturation qui permet de mettre sur pied un système de distribution plus efficace basé sur le principe de livraison 1Pdv=1distributeur ; d'harmoniser les prix de vente harmonisé des distributeurs aux Pdv ; de rendre toute la gamme des produits Sabc disponibles en quantité et en qualité dans tous les Pdv ; d'harmoniser le traitement commercial de tous les clients (prévente/précommande, programme ambassadeur).

Blaise Deumo



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail - Patrie
.....
MINISTERE DU TRAVAIL
ET DE LA SECURITE SOCIALE

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE DU GREFFE DES SYNDICATS

000000 N° 1621 /MINTSS/SG/SGS/MCS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work - Fatherland

MINISTRY OF LABOUR
AND SOCIAL SECURITY
.....
SECRETARIAT GENERAL

REGISTRAR OF TRADE UNION SERVICE

Yaoundé, le 10 SEPT 2021

LE GREFFIER DES SYNDICATS
A
MONSIEUR NANA HERVE
Président du Syndicat National des Débits de
Boissons et Bars du Cameroun (SYNDEBARCAM)
Tel : 698 312 034 / 677 828 349
BP : 1933
-DOUALA-

Réf : V/L du 15/06/2021
Objet : Rapport d'activité du
SYNDEBARCAM

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'accuser bonne réception de votre correspondance dont l'objet et la référence sont repris en marge .

Veuillez agréer Monsieur le Président l'expression de ma parfaite considération.

Pour le Ministre du Travail
et de la Sécurité Sociale
et par Délégation
Le Secrétaire Général

RAZACK Johny

Scanné avec CamScanner

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie
MINISTÈRE DU TRAVAIL
ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
GREFFE DES SYNDICATS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland
MINISTRY OF LABOUR
AND SOCIAL SECURITY
SECRETARIAT GENERAL
REGISTRY OF TRADE UNIONS

CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT D'UN SYNDICAT

Délivré conformément aux dispositions de l'article 6 de la loi n° 92 / 007
du 14 août 1992 portant code du Travail

REGISTRATION CERTIFICATE OF TRADE UNIONS

Issued in accordance with the provisions of section 6 of law No. 92/007
of the 14th August 1992 to institute the Labour Code

Le Greffier des Syndicats
The Registrar of Trade Unions

Certifie que : **SYNDICAT NATIONAL DES DEBITS DE BOISSONS ET BARS DU CAMEROUN (SYNDEBARCAM)**
Hereby certifies that

Dont le siège est établi à : **DOUALA BP: 1933**
Whose registered office is situated at

A été enregistré sous le numéro : **SN/12**
Was registered under the number

En foi de quoi le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.
In witness there of this certificate is issued to serve wherever necessary.

Yaoundé, le 19 OCT 2020

Le Greffier des syndicats
The Registrar of Trade Unions

RAZACK Johny


THE USUAL
HAS NEVER FELT
SO SPECIAL
GUINNESS
GUINNESS™
GUINNESS
FOREIGN EXTRA
STOUT
GUINNESS
21+
NOT FOR SALE TO PERSONS UNDER THE AGE OF 21 YEARS
DRINK RESPONSIBLY. www.drinkiq.com